

Aux représentant-e-s des médias

## Colombier - Renouvellement d'arbres à la Route des Longues-Raies

**Dans le cadre du projet de requalification de la route des Longue-Raies à Colombier, les peupliers situés entre la route, la voie du tram et la tranchée de l'autoroute N5 seront renouvelés.**

Il est prévu de remplacer les onze sujets existants par au moins douze jeunes arbres d'essences plus adaptée aux conditions locales.

Plantés dans les années 70 lors de la construction de l'autoroute N5, cette essence d'arbre a été massivement introduite en Suisse depuis le début du XIXème siècle. Les spécialistes estiment son espérance de vie limitée à un demi-siècle en milieu urbain et ces arbres sont aujourd'hui inadaptés à la situation.

Plusieurs éléments ont motivé la décision de renouvellement :

- Leur gabarit est devenu trop imposant et ils nécessitent un entretien saisonnier de plus en plus complexe
- La fréquence d'entretien est rendue nécessaire par la proximité directe avec l'autoroute et le risque qu'ils représentent pour les usagers en cas de chute de branche ou même de l'arbre entier
- La complexité de l'entretien est liée à leur taille et il est désormais nécessaire de fermer une voie de circulation autoroutière pour le réaliser
- Outre ces considérations liées à l'entretien et à la sécurité, leur taille devient également problématique pour les infrastructures alentours (murs de la tranchée autoroutière, voie ferrée, route communale, réseaux de canalisations)

Les trois essences choisies pour le renouvellement de compensation de ces peupliers sont les suivantes :



*Images d'illustration*

- L'érable champêtre (acer campestre Elsrijk)  
Indigène, résistant et de taille raisonnable
- L'alisier torminal (sorbus torminalis)  
Indigène et tolérant au sec
- Le merisier (prunus avium)  
Indigène, très belle floraison printanière.

Ces essences pourront bien s'intégrer aux nouveaux aménagements, tout en préservant les aspects environnementaux et sécuritaires liés à la proximité de l'autoroute et des nouveaux stationnements.

Les travaux d'abattage et d'essouchement, prévus début octobre, doivent être perçus comme un renouveau de cette zone. En effet, entre le passage en zone 30km/h pour sécuriser l'itinéraire cyclable, les utilisateurs de l'autoroute, l'aménagement de stationnements pour les voitures et les vélos et l'implantation de ces jeunes arbres, la qualité de cet espace public sera grandement améliorée, laissant la part belle à tous les utilisateurs de la zone.

Le Conseil communal

Colombier, le 2 septembre 2022

**Renseignements complémentaires:**

Lanthemann Marlène, conseillère communale,  
marlene.lanthemann@ne.ch, 078 624 67 98

Kurowiak Roxane, présidente du Conseil communal,  
roxane.kurowiak@ne.ch, 078 934 39 93

